

Questionnaire aux candidats — Élections municipales 2020

Ces propositions s'articulent autour de cinq grands axes, fondements essentiels d'une politique linguistique bretonne et d'une politique « culture bretonne » :

- ♦ **l'organisation municipale** : une vraie politique langues et culture bretonne ne peut exister que par la prise d'engagements concrets (p. ex. la charte « Ya d'ar brezhoneg ») et la mise en place des responsabilités et des structures municipales afférentes (élu délégué, agent référent, commission...)
- ♦ **l'enseignement** : l'enseignement bilingue, à parité ou immersif, fait preuve d'un réel dynamisme soutenu par une forte demande de la part des familles ; il est aujourd'hui, avec l'enseignement aux adultes également en progression, un des principaux acteurs de la transmission de la langue,
- ♦ **la petite enfance et le périscolaire** : afin d'assurer à la langue bretonne / galloise la place qui lui revient dans la société, celle-ci ne doit pas être confinée à la seule sphère scolaire, il est essentiel de proposer une offre d'activités et de loisirs en lien, mais aussi de sensibiliser à la culture bretonne
- ♦ **la communication et la signalétique** : au-delà de sa transmission, la langue bretonne/ galloise doit également être présente dans la société et être visible dans la vie publique, et les institutions communales ont un rôle primordial pour assurer sa présence dans la sphère publique,
- ♦ **le patrimoine culturel immatériel** : reconnu et protégé par L'UNESCO (Convention de 2003) et l'UE, le patrimoine immatériel est l'expression directe et fondamentale de l'identité culturelle, linguistique et historique d'une population ; il participe, au même titre que la biodiversité pour l'environnement, à la diversité culturelle de l'humanité et doit à ce titre être protégé et transmis.

Au niveau communal

Si vous êtes élus, êtes-vous prêts à vous engager sur les points suivants lors de votre mandature :

Organisation municipale

Oui Non

1. Nommer un référent "langues et culture bretonne" (adjoint ou conseiller municipal délégué en charge de la politique linguistique et de la culture bretonne). ☐ ☐
2. Pour soutenir cette politique linguistique et culturelle bretonne: création d'une commission extra-municipale, agent communal référent, budget dédié, formation agents ... ☐ ☐
3. Charte "Ya d'ar brezhoneg" (breton) : signature et mise en oeuvre par étape ☐ ☐
4. et / ou charte «galo, dam yan, dam vèr» (gallo) : signature et mise en oeuvre / étape ☐ ☐
 - a. Pour les communes n'ayant pas encore signé la charte : la signer et mettre en oeuvre les actions de politique linguistique définies par l'OPLB (office du breton) ou/et institut du galo pour l'obtention du niveau I de la charte durant la mandature. ☐ ☐
 - b. Pour les communes ayant déjà signé la charte: obtenir un niveau supérieur ☐ ☐

Enseignement

Oui Non

1. Pour les communes ne disposant pas encore de proposition d'enseignement bilingue breton / français :
 - a. mettre en place une proposition d'enseignement bilingue, à parité (public et privé) ou en immersion (diwan), durant la prochaine mandature, ☐ ☐
 - b. ou accorder le forfait scolaire aux élèves résidents sur la commune et scolarisés dans une école bilingue située sur une autre commune. ☐ ☐
2. Pour les communes disposant déjà d'une proposition d'enseignement bilingue :
 - a. s'engager, si ce n'est déjà fait, à étendre l'enseignement bilingue sur l'ensemble du parcours scolaire disponible sur la commune, ☐ ☐
 - b. soutenir le développement des structures bilingues déjà en place : soutien financier, mises à dispositions de bâtiments ou prise en charge des loyers ☐ ☐
3. Soutenir l'enseignement de la langue bretonne aux personnes hors parcours scolaire ☐ ☐

Petite enfance et périscolaire

Oui Non

1. Soutenir le développement des actions d'initiation et de développement de la langue bretonne pour la petite enfance, en centre de loisirs, le périscolaire, ... sensibilisation de tous à la culture bretonne et à la connaissance de la Bretagne dans les actions enfance - jeunesse ☐ ☐
2. Réaliser une programmation culturelle «enfance» intégrant la culture bretonne ☐ ☐

Questionnaire aux candidats — Élections municipales 2020

Communication et signalétique

Oui Non

1. Mettre en place une signalétique bilingue, en particulier lors du renouvellement de panneaux anciens ou de la pose de nouveaux panneaux : plaques de rue, bâtiments publics, affichage électronique, etc... ☐ ☐
2. Intégrer le bilinguisme dans la communication de la municipalité : logo et slogan, publications municipales, site internet, affichage public, décorations etc... ☐ ☐

Patrimoine culturel immatériel et dimension bretonne de l'action publique

Oui Non

1. Préserver le patrimoine toponymique de la commune en langue bretonne / gallo :
 - a. en conservant les toponymes bretons et romans existants (avec l'aide de l'OPLB / institut du galo), par ex. Questembert: 65 % de toponymes issus du breton ☐ ☐
 - b. en créant de nouveaux toponymes, et notamment de noms de voies, en tenant compte des noms existants, ou en l'absence de toponymes anciens, en créant des toponymes en lien avec l'histoire et la culture bretonne (noms de rues, bâtiments publics), en normalisant les noms de lieux d'origine bretonne (orthographe bretonne) ☐ ☐
2. Apporter un soutien financier aux pratiques artistiques en lien plus généralement avec la culture bretonne (enseignement de la musique traditionnelle, danses, chant,...). ☐ ☐
3. Valoriser la création de culture bretonne au sein de la programmation culturelle (médiation culturelle, spectacles vivants, médiathèque, animations, conférences, ...) ☐ ☐
4. Reconnaître les acteurs de la culture bretonne (associations locales, Ti ar vro -maison de la culture bretonne du pays de Vannes, OPLB ...) comme partenaires et interlocuteurs ☐ ☐
5. Valoriser la Bretagne entière (avec la Loire-Atlantique): panneaux Breizh 5/5, prospective et cartes Bretagne 5 départements, vote voeu pour la Bretagne 5 départements ☐ ☐
6. Créer ou développer un fond «Bretagne en médiathèque (langues, culture, littérature, histoire et géographie, société, musiques, ...) ☐ ☐
7. Favoriser la connaissance de la Bretagne et sa culture dans la politique enfance -jeunesse et pour l'accueil des nouveaux habitants ☐ ☐
8. Identifier des noms de rues et lieux publics en lien avec la culture et l'histoire de Bretagne, pavoiement avec le drapeau breton, extension internet .bzh, ... ☐ ☐

Organisation intercommunale et compétences intercommunales

Oui Non

1. Nommer un référent "langues et culture bretonne" (vice-président-e ou délégué-e en charge de la politique linguistique et de la culture bretonne). ☐ ☐
2. Pour soutenir cette politique linguistique et culturelle bretonne: création d'une commission extra-intercommunale, agent intercommunal référent, budget dédié, formation agents, aide à la traduction...(la charte de territoire y fait référence p29, A.IV .3.3, sans action) ☐ ☐
3. Charte "Ya d'ar brezhoneg" (breton) : signature et mise en oeuvre par étape ☐ ☐
5. Charte «Galo, dam yan, dam vèr» (gallo): signature et mise en oeuvre par étape ☐ ☐
les signer et mettre en oeuvre les actions de politique linguistique définies par l'OPLB (office du breton) ou/et institut du galo pour l'obtention du niveau I de la charte durant la mandature.
5. Soutenir l'enseignement de la langue bretonne pour les scolaires et personnes hors parcours scolaire, ou son accès dans l'équité, au niveau du territoire intercommunal ☐ ☐
6. Valoriser la culture bretonne et sa création au sein de la programmation intercommunale (médiation culturelle, spectacles vivants, médiathèques, festi-mômes, enfance-jeunesse ...) ☐ ☐
7. Mettre en place le bilinguisme dans la signalétique et communication ☐ ☐
8. Favoriser la connaissance de la Bretagne et sa culture dans la politique enfance -jeunesse et pour l'accueil des nouveaux habitants ☐ ☐
9. Soutenir le développement des actions d'initiation et de développement de la langue bretonne pour la petite enfance, ☐ ☐

